

Caen, le 22 juin 2017

Devenir infirmier ou infirmière sans le baccalauréat

Vous souhaitez passer le concours d'entrée dans un Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI), mais vous n'êtes ni titulaire du baccalauréat ou d'un titre équivalent, ni élève de terminale.

Le Jury régional de Présélection constitue un dispositif qui peut vous permettre de vous présenter à ce concours d'entrée.

Conditions d'inscription

Pour vous y inscrire, vous devez **résider en Normandie** et pouvoir justifier **à la date du début des épreuves du concours d'entrée**, d'au moins :

- **3 ans** d'expérience professionnelle **à temps plein** dans le secteur hospitalier ou médico-social,

OU

- **5 ans** d'expérience professionnelle **à temps plein** dans tout autre secteur d'activité.



Ne sont pas concernées par ce jury, les personnes qui ont accompli 3 années d'exercice professionnel en qualité d'aide-soignant diplômé, d'auxiliaire de puériculture diplômé ou aide médico psychologique diplômé.

Pour ces candidats, l'inscription au concours d'entrée (A.M.P) ou à l'épreuve d'admission (A.S et A.P) s'effectue directement auprès d'un IFSI.

Dossier d'inscription

Pour obtenir un dossier d'inscription et une notice de renseignements, adressez-vous à :

→ Agence régionale de sante de Normandie

Site régional annexe de Rouen

Immeuble Le Mail

31 rue Malouet

76040 ROUEN CEDEX

Téléphone : 02.32.18.32.54

→ ou téléchargez les documents sur le site de l'ARS de Normandie :

<https://www.normandie.ars.sante.fr/devenir-infirmier-ou-infirmiere-sans-le-baccalaureat-0>

Clôture inscription

La date de clôture des inscriptions est fixée au **Vendredi 6 octobre 2017 (délai de rigueur, le cachet de la poste faisant foi)**.

Contact presse ARS Normandie

Hélène Landeau, T. 02 31 70 97 62

Sandrine Gautier T. 02 32 18 31 61 Port. 06 47 07 32 17

ars-normandie-communication@ars.sante.fr